

PARALLÈLES ATTITUDES DIFFUSION - ROCKSCHOOL

18 cours Barbey
33800 BORDEAUX
SIREN 350 118 865

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2024

Aux membres de l'association PARALLÈLES ATTITUDES DIFFUSION – ROCKSCHOOL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PARALLÈLES ATTITUDES DIFFUSION - ROCKSCHOOL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne :

- La note « Indemnités de fin de carrière » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation d'une provision pour indemnités de départ à la retraite. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons contrôlé la cohérence des hypothèses retenues pour l'évaluation de ce

passif, revu les calculs effectués et nous nous sommes assurés qu'une information appropriée était donnée en annexe.

- La note « Produits constatés d'avance » de l'annexe aux comptes annuels expose les modalités d'évaluation des produits constatés d'avance enregistrés au passif du bilan. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation de ces produits constatés d'avance. Nous nous sommes également assuré que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration, dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 23 mai 2025

Le commissaire aux comptes
@COM AUDIT, représenté par
Jérôme COUTAND

Jérôme Coutand

✓ Certified by  yousign

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	4 961	1 135	3 826	
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	1 645 064	1 472 762	172 302	199 807
Immob. en cours / Avances et acomptes				1 488
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	16 996		16 996	53 093
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 667 021	1 473 897	193 124	254 388
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	2 625		2 625	4 176
Marchandises	3 809		3 809	7 238
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	69 093		69 093	108 410
Autres créances	102 179		102 179	188 799
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	482 599		482 599	352 316
Charges constatées d'avance	27 222		27 222	7 653
ACTIF CIRCULANT	687 527		687 527	668 590
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	2 354 548	1 473 897	880 651	922 979

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles	27 170	27 170
Réserves réglementées		
Autres réserves	30 305	30 305
Report à nouveau	160 825	434 478
RESULTAT DE L'EXERCICE	-55 740	-273 653
Subventions d'investissement	122 238	122 825
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	284 797	341 125
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	151 640	141 550
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	151 640	141 550
Fonds dédiés sur subventions	17 000	
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	17 000	
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	10 508	35 641
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	10 508	35 641
Emprunts et dettes financières diverses	1 224	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	10 000	10 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 202	230 838
Dettes fiscales et sociales	115 422	71 860
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1 228
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	110 858	90 737
DETTES	427 214	440 304
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	880 651	922 979

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	249 212	13,88	195 335	11,86	53 877	27,58
Production vendue	707 679	39,40	621 895	37,75	85 785	13,79
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	828 923	46,15	822 349	49,91	6 574	0,80
Reprises et Transferts de charge	94 064	5,24	69 189	4,20	24 875	35,95
Cotisations	10 305	0,57	8 031	0,49	2 274	28,32
Autres produits	63		2 271	0,14	-2 208	-97,24
Produits d'exploitation	1 890 246	105,24	1 719 070	104,34	171 176	9,96
Achats de marchandises	66 104	3,68	68 266	4,14	-2 162	-3,17
Variation de stock de marchandises	4 979	0,28	-9 138	-0,55	14 117	-154,49
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges exte	708 278	39,43	639 791	38,83	68 488	10,70
Impôts et taxes	43 316	2,41	58 102	3,53	-14 786	-25,45
Salaires et Traitements	760 399	42,34	869 113	52,75	-108 714	-12,51
Charges sociales	268 718	14,96	287 120	17,43	-18 401	-6,41
Amortissements et provisions	85 358	4,75	89 271	5,42	-3 914	-4,38
Autres charges	54 892	3,06	45 589	2,77	9 303	20,41
Charges d'exploitation	1 992 045	110,91	2 048 114	124,31	-56 070	-2,74
RESULTAT D'EXPLOITATION	-101 798	-5,67	-329 044	-19,97	227 246	-69,06
Opérations faites en commun	35 968	2,00	33 872	2,06	2 096	6,19
Produits financiers	9 848	0,55	3 045	0,18	6 803	223,40
Charges financières	120	0,01	25		95	384,46
Résultat financier	9 728	0,54	3 020	0,18	6 708	222,08
RESULTAT COURANT	-56 103	-3,12	-292 152	-17,73	236 049	-80,80
Produits exceptionnels	40 350	2,25	65 493	3,98	-25 143	-38,39
Charges exceptionnelles	22 988	1,28	46 995	2,85	-24 007	-51,08
Résultat exceptionnel	17 362	0,97	18 499	1,12	-1 136	-6,14
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser	17 000	0,95			17 000	
EXCEDENT OU DEFICIT	-55 740	-3,10	-273 653	-16,61	217 913	-79,63

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 880 651 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 55 740 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/04/2025 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'association Parallèles Attitudes Diffusion a pour projet la création et la formation artistique, via la Rock Scholl, son école de musique et des tremplins "jeunesse"; l'information, la diffusion et la programmation de concerts dans la salle, qui accueille des artistes de renommée internationale, nationale et régionale.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Rémunérations des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué. En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées au 31 décembre 2024. La provision avec les charges patronales calculées est évaluée à 151640€ selon les hypothèses suivantes:

- taux d'actualisation: 3.38%
- taux de charges sociales: 31%
- taux de progressions des salaires: 2%
- Age de départ à la retraite: 64 ans

Fonds dédiés

Les fonds dédiés s'élèvent à 17000€

Contributions volontaires en nature

Conformément au règlement ANC n°2018-06, nous avons procédé à l'inventaire des contributions volontaires en nature.

Règles et méthodes comptables

Au 31 décembre 2024, il n'y a pas de contributions volontaires en nature à comptabiliser.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024 s'élèvent à 8300€.

Produits constatés d'avance

Il a été utilisé la même méthode que sur les exercices précédents, qui consiste à mettre en p.c.a un semestre de cours, facturés d'avance (année scolaire 2024/2025).

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Suite au rescrit fiscal, l'association est fiscalisée en matière de TVA et d'IS.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		4 961		4 961
Immobilisations incorporelles		4 961		4 961
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	123 040	46 628		169 668
- Matériel de transport	39 420			39 420
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 422 782			1 422 782
- Emballages récupérables et divers	13 195			13 195
- Immobilisations corporelles en cours	1 488		1 488	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 599 925	46 628	1 488	1 645 064
- Participations évaluées par mise en équivalence	15 090			15 090
- Autres participations	38 003		36 096	1 906
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	53 093		36 096	16 996
ACTIF IMMOBILISE	1 653 018	51 589	37 584	1 667 021

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	4 961	46 628		51 589
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	4 961	46 628		51 589
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		1 488	36 096	37 584
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 488	36 096	37 584

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		1 135		1 135
Immobilisations incorporelles		1 135		1 135
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	99 736	13 154		112 890
- Matériel de transport	39 217	198		39 414
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	931 950	13 007		944 958
- Emballages récupérables et divers	327 727	47 773		375 500
Immobilisations corporelles	1 398 629	74 132		1 472 762
ACTIF IMMOBILISE	1 398 629	75 267		1 473 897

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 198 494 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	69 093	69 093	
Autres	102 179	102 179	
Charges constatées d'avance	27 222	27 222	
Total	198 494	198 494	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Facture à établir	12 207
Total	12 207

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de re					
Fonds propres avec droit de re					
Ecart de réévaluation					
Réserves	57 475				57 475
Report à Nouveau	434 478	-273 653			160 825
Excédent ou déficit de l'exercice	-273 653	273 653		55 740	-55 740
Situation nette	218 300			55 740	162 560
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	122 825			587	122 238
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	341 125			56 328	284 797

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	141 550	10 090			151 640
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	141 550	10 090			151 640
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		10 090			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 417 214 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	10 508	10 508		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 202	179 202		
Dettes fiscales et sociales	115 422	115 422		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 224	1 224		
Produits constatés d'avance	110 858	110 858		
Total	417 214	417 214		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	25 133			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenu	37 305
Dettes provisions congés	28 056
Personnel - autres charges à payer	3 534
Charges sociales/congés payés	8 697
Charges à payer	6 000
Total	83 592

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	27 222		
Total	27 222		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	110 858		
Total	110 858		

Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	69 093	69 093	
Autres	102 179	102 179	
Charges constatées d'avance	27 222	27 222	
Total	198 494	198 494	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	10 508	10 508		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 202	179 202		
Dettes fiscales et sociales	115 422	115 422		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 224	1 224		
Produits constatés d'avance	110 858	110 858		
Total	417 214	417 214		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	25 133			
(**) Dont envers les associés				

Suivi des fonds dédiés

	A l'ouverture de l' exercice	Reports	Utilisations Montant global	Utilisations Dont rembours.	Transferts	A la clôture de l'exercice Montant global	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
	A		B		C	A - B + C	
Institut Fr tête à tête						7 000,00	7 000,00
Gipreb						7 000,00	7 000,00
Projet parentalité						3 000,00	3 000,00
Total						17 000,00	17 000,00

Emmanuel
Cunchinabe
Président



PARALLÈLES ATTITUDES DIFFUSION - ROCKSCHOOL

18 cours Barbey
33800 BORDEAUX
SIREN 350 118 865

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Mérignac, le 23 mai 2025

Le commissaire aux comptes
@COM AUDIT, représenté par
Jérôme COUTAND

Jérôme Coutand

✓ Certified by  **yousign**